

Logement insalubre

Par **martine42100**, le 16/10/2012 à 17:37

Bonjour,

Je suis handicapée je touche l'AAH et j'ai pris possession d'un appartement par agence début janvier 2012. Seulement a mon arrivée, le chauffage au sol ne fonctionnait pas à cause d'un souci de branchement et je suis restée à 10° durant 1 mois et 2 semaines où je n'ai pu y loger, mais j'ai quand meme payé mon loyer.

Mon propriétaire refuse de me rembourser mes 6 semaines de loyer (ou je n'ai d'ailleurs pas eu d'eau chaude pendant plusieurs jours à cause des tuyaux gelés car le chauffage de fonctionnait pas et point d'eau cette semaine dernière à cause d'un probleme encore méconnu).

J'ai posé ma dédite, je dois partir le 7 novembre et mon propriétaire ne veut me faire aucun remboursement sur mes 6 semaines de loyer où je n'ai pas pu y vivre. Quel sonts mes droits ? que puis-je faire et que va t'il se passer si je ne paye pas mon dernier loyer ? A t'il la possibilité de m'envoyer les huissiers ou suis je suis dans mes droits ? A t'il le droit de garder ma caution si je n'envoie pas mon dernier cheque de loyer à mon agence ?

Merci de votre réponse.

Par **bulle**, le 16/10/2012 à 18:55

Bonjour,

Un petit rappel de la charte du forum notamment de son célèbre article 6 :[citation]6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait **nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels**. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel. [/citation]

Par **Vardaria**, le 16/10/2012 à 20:55

Bonsoir,

Peut-être pouvons nous vous conseiller de vous rapprocher d'une association de consommateurs de typ UFC-Que choisir près de chez vous qui pourra répondre à vos besoins au mieux.